

**Direction des Affaires Culturelles**

**2022 DAC 543** Subventions (895.000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien, au titre de leurs activités cinématographiques effectuées tout au long de l'année, aux 29 établissements cinématographiques qui gèrent à Paris 34 salles de cinéma indépendantes majoritairement classées Art et Essai et situées dans les 4e, 5e, 6e, 8e, 9e, 10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e arrondissements dont la liste est annexée.

Les salles de cinéma indépendantes poursuivent depuis de nombreuses années un important travail d'animation culturelle ancré dans leur quartier et en direction de tous les publics. Ainsi, de nombreuses salles proposent par exemple des actions spécifiques pour le jeune public. En lien avec les établissements scolaires et les associations, elles développent des programmes d'éducation à l'image en organisant des séances spéciales en présence des équipes des films et/ou des critiques de cinéma. Elles programment systématiquement les films en version originale et offrent également tout au long de l'année des festivals sur des thématiques spécifiques, des avant-premières, des rétrospectives, etc. Ces projections participent au maintien d'une programmation Art et Essai exigeante et de qualité à travers une offre cinématographique diversifiée et originale chère aux Parisiens.

Toutes ces actions ont su fidéliser les publics et ont permis de maintenir une fréquentation satisfaisante au cours de ces dernières années. Avec 24 millions de spectateurs par an à Paris, le cinéma apparaît comme l'une des principales pratiques culturelles des Parisiens.

Les salles indépendantes parisiennes, dont l'économie était déjà fragile, ont cependant été durement touchées par la crise sanitaire. C'est pourquoi la Ville de Paris s'est engagée à leurs côtés dès le début de la pandémie, notamment à travers un plan de soutien exceptionnel en 2020 de plus de 400.000 euros pour les aider à faire face aux conséquences de la fermeture administrative.

En 2022, la Ville de Paris réaffirme son appui aux salles indépendantes, définies par la non-appartenance à un groupe cinématographique de plus de 50 écrans ou à un groupe de communication, le plus souvent classées Art et Essai, qui se portera sur 34 salles de cinéma, soit 80 écrans .

L'ensemble de ces soutiens permettra à Paris de maintenir son positionnement exceptionnel à l'égard de l'exploitation cinématographique dans le monde, avec l'un des parcs de salle les plus denses au monde, déployant une diversité unique.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose donc de m'autoriser à signer les 29 conventions ci-jointes avec 29 établissements cinématographiques parisiens, pour un montant total de 895.000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris